



Compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2022

Présents : Loridon Louis, Félix Jean-Claude, Geslan Joël, Petri Christel, Dubertrand Bernadette, Kilani Saliha, Robert Karine, Genovèse Gilles, Sauge-Merle Alain Labrude Evelyne,

Absents : Polycarpe Monique donne pouvoir à Labrude Evelyne, Hascoët Sébastien donne pouvoir à Joël Geslan, Demaison Alain,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Délibération n° 2022/005 : DELIBERATION APPROUVANT LA PRESENTATION DU PROJET, SON COUT PREVISIONNEL HT, AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LA SUBVENTION AU TITRE FDEC DU DEPARTEMENT CONCERNANT LA POSE D'UNE GLISSIERE DE SECURITE AU CHEMIN DE BANDE

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, 11 pour, 0 contre 1 abstention :

- Approuve le projet de la pose de glissière de sécurité chemin de Bande
- Approuve le coût prévisionnel pour un montant de 6565,00 € ht
- Demande au département pour 2023 au titre FDEC au taux de 53% soit une subvention de 3 479,45 €
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Délibération n° 2022/006 : DELIBERATION APPROUVANT LA PRESENTATION DU PROJET, SON COUT PREVISIONNEL HT, AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LA SUBVENTION AU TITRE FDEC DU DEPARTEMENT CONCERNANT LA REPARATION DES VITRAUX ENDOMMAGES DE L'EGLISE

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, 11 pour, 0 contre 1 abstention :

- Approuve le projet de la réparation des vitraux endommagés de l'église
- Approuve le coût prévisionnel pour un montant de 20 101 € ht
- Demande au département pour 2022 au titre FDEC au taux de 53% soit une subvention de 10 553.53 €
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Délibération n° 2022/007 : DELIBERATION APPROUVANT LA PRESENTATION DU PROJET, SON COUT PREVISIONNEL HT, AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LA SUBVENTION AU TITRE DETR DE L'ETAT CONCERNANT LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE L'EGLISE

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, 11 pour, 0 contre 1 abstention :

- Approuve le projet des travaux supplémentaires de l'église
- Approuve le coût prévisionnel pour un montant de 19 103.32 € ht
- Demande à l'Etat pour 2022 au titre de la DETR au taux de 40% soit une subvention de 7 641.33 €
- Demande à la Région pour 2022 un taux de 40% soit une subvention de 7 641.33 €
- Ce qui fait un autofinancement de 20% soit un montant de 3 820.66 €
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**Délibération n° 2022/008 : DELIBERATION APPROUVANT LA PRESENTATION DU PROJET, SON COUT PREVISIONNEL HT,
AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LA SUBVENTION DE LA REGION CONCERNANT LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE
L'EGLISE**

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, 11 pour, 0 contre 1 abstention :

- Approuve le projet des travaux supplémentaires de l'église
- Approuve le coût prévisionnel pour un montant de 19 103.32 € ht
- Demande à la Région pour 2022 un taux de 40% soit une subvention de 7 641.33 €
- Demande à l'Etat pour 2022 au titre de la DETR au taux de 40% soit une subvention de 7 641.33 €
- Ce qui fait un autofinancement de 20% soit un montant de 3 820.66 €
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**Délibération n° 2022/009 : PROGRAMME 2022 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE SYLV'ACCTES AU TIRE DU PROJET SYLVICOLE TERRITORIAL DE CHARTREUSE**

Madame le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, (parcelle A654) proposés pour les services de l'ONF pour l'année 2022.

La nature des travaux est la suivante : reboisement de la parcelle

Le montant estimatif des travaux est de 4 817.60 euros HT.

Le taux de la subvention est de 50% soit un montant de subvention de 2 408.80 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, 11 pour, 0 contre, 1 abstention :

Approuve le plan de financement présenté,

Charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Sollicite une subvention auprès de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux

Délibération n° 2022/010 : OUVERTURE DE CREDIT POUR 2022 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire rappelle que les budgets ne sont pas encore votés pour l'année 2022 et prévoit l'ouverture de crédit anticipé concernant l'investissement suivant :

Du budget principal :

Au chapitre 21 :

Article 2188 pour un montant de 1184.84 TTC d'Electro dépôt pour l'aménagement du dernier appartement au château

Au chapitre 23 :

Article 2315 pour un montant de 7274.39 € TTC de Noval'Elec pour la situation 2 concernant les travaux de l'église.

Article 2315 pour un montant de 14 618.71 € TTC de Noval'Elec pour la situation 3 concernant les travaux de l'église.

Article 2315 pour un montant de 6 756 € TTC d'Aglietta pour des travaux de maçonnerie concernant les travaux de l'église.

Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte et autorise le Maire à cette ouverture de crédits d'investissement anticipés sur le budget Principal sur l'exercice 2022.

Délibération n° 2022/011 : compte administratif 2021 du BP Principal

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	92 172,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	92 172,78 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	802 975,71 €	659 193,49 €	496 281,34 €	640 497,49 €	1 299 257,05 €	1 299 690,98 €
TOTAUX	895 148,49 €	659 193,49 €	496 281,34 €	640 497,49 €	1 391 429,83 €	1 299 690,98 €
Résultats de clôture	235 955,00 €	0,00 €	0,00 €	144 216,15 €	91 738,85 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	25 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 400,00 €
TOTAUX CUMULES	895 148,49 €	684 593,49 €	496 281,34 €	640 497,49 €	1 391 429,83 €	1 325 090,98 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	210 555,00 €	0,00 €	0,00 €	144 216,15 €	66 338,85 €	0,00 €

Délibération n° 2022/012 : compte administratif 2021 du BP Chaufferie

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	864,64 €	11 526,88 €	0,00 €	11 526,88 €	864,64 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	3 114,70 €	52 424,23 €	79 695,57 €	52 424,23 €	82 810,27 €
TOTAUX	0,00 €	3 979,34 €	63 951,11 €	79 695,57 €	63 951,11 €	83 674,91 €
Résultats de clôture	0,00 €	3 979,34 €	0,00 €	15 744,46 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	4 033,57 €	0,00 €			4 033,57 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	4 033,57 €	3 979,34 €	63 951,11 €	79 695,57 €	67 984,68 €	83 674,91 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	54,23 €	0,00 €	0,00 €	15 744,46 €	0,00 €	15 690,23 €

Délibération n° 2022/013 : compte administratif 2021 du BP Assainissement

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 385,15 €	0,00 €	0,00 €	69 774,75 €	3 385,15 €	69 774,75 €
Opérations de l'exercice	8 872,27 €	8 743,16 €	14 792,08 €	14 859,69 €	23 664,35 €	23 602,85 €
TOTAUX	12 257,42 €	8 743,16 €	14 792,08 €	84 634,44 €	27 049,50 €	93 377,60 €
Résultats de clôture	3 514,26 €	0,00 €	0,00 €	69 842,36 €	0,00 €	66 328,10 €
Restes à réaliser	56 994,34 €	0,00 €			56 994,34 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	69 251,76 €	8 743,16 €	14 792,08 €	84 634,44 €	84 043,84 €	93 377,60 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	60 508,60 €	0,00 €	0,00 €	69 842,36 €	0,00 €	9 333,76 €

Délibération n° 2022/014 : compte administratif 2021 du BP Lotissement

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	57 602,81 €	0,00 €	56 687,00 €	0,00 €	114 289,81 €
Opérations de l'exercice	27 026,49 €	0,00 €	12 836,88 €	33 176,54 €	39 863,37 €	33 176,54 €
TOTAUX	27 026,49 €	57 602,81 €	12 836,88 €	89 863,54 €	39 863,37 €	147 466,35 €
Résultats de clôture	0,00 €	30 576,32 €	0,00 €	77 026,66 €	0,00 €	107 602,98 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	27 026,49 €	57 602,81 €	12 836,88 €	89 863,54 €	39 863,37 €	147 466,35 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	30 576,32 €	0,00 €	77 026,66 €	0,00 €	107 602,98 €

Délibération n° 2022/015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BP PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations

d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
-statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**Après délibération du conseil municipal : 1 abstention, 11 pour, 0 contre
DECLARE que le compte de gestion du BP Principal dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Délibération n° 2022/016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BP CHAUFFERIE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

-statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après délibération du conseil municipal : 1 abstention, 11 pour, 0 contre

DECLARE que le compte de gestion du BP Chaufferie dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2022/017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BP ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

-statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après délibération du conseil municipal : 1 abstention, 11 pour, 0 contre

DECLARE que le compte de gestion du BP Assainissement dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n° 2022/018 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BP LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

-statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 -statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après délibération du conseil municipal : 1 abstention, 11 pour, 0 contre

DECLARE que le compte de gestion du BP Lotissement dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve de sa part.

Délibération n° 2022/019 : Affectation du résultat 2021 du BP Principal

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	-92 172,78 €		-143 782,22 €	25 400,00 €	25 400,00 €	-210 555,00 €
				25 400,00 €		
FONCT	172 164,42 €	172 164,42 €	144 216,15 €	Recettes		144 216,15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	144 216,15 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		144 216,15 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		144 216,15 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Délibération n° 2022/020 : Affectation du résultat 2021 du BP Chaufferie

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	864,64 €		3 114,70 €	4 033,57 €	-4 033,57 €	-54,23 €
				0,00 €		
FONCT	-11 526,88 €	0,00 €	27 271,34 €	Recettes		15 744,46 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	15 744,46 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		54,23 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		15 690,23 €
Total affecté au c/ 1068 :		54,23 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	11 526,88 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Délibération n° 2022/021 : Affectation du résultat 2021 du BP Assainissement

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-3 385,15 €		-129,11 €	56 994,34 €	-56 994,34 €	-60 508,60 €
				0,00 €		
FONCT	73 159,90 €	3 385,15 €	67,61 €	Recettes		69 842,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	69 842,36 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		60 508,60 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		9 333,76 €
Total affecté au c/ 1068 :		60 508,60 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Délibération n° 2022/022 : Affectation du résultat 2021 du BP Lotissement

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER Fct 2021	RESTES A REALISER Invest 2021	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses	Dépenses	
INVEST	57 602,81 €		-27 026,49 €	0,00 €	0,00 €	30 576,32 €
				0,00 €	0,00 €	
FONCT	56 687,00 €	0,00 €	20 339,66 €	Recettes	Recettes	77 026,66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	77 026,66 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		77 026,66 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait le 18.03.2022 affiché le 18.03.2022

Le Maire,
Evelyne LABRUDE